

Programme de la Formation

CRÉATION D'AGENCE : installation et pérennité des jeunes structures d'architecture

8,50 jours soit 60 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module	Dates	Lieux
Création d'agence : introduction à la formation et retour d'expérience	vendredi 27 janvier 2017	Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA - 12 Boulevard Théodore Thurner, 13006 Marseille
Création d'agence - management et Organisation administrative de l'agence	mardi 21 février 2017 au mercredi 22 février 2017	CROA PACA Hotel de Brantes, Hotel de Brantes - 2 rue de la petite fusterie 84000 Avignon
Création d'agence - la déontologie, les contrats, l'assurance	lundi 20 mars 2017 au mardi 21 mars 2017	Villa Césarie - Nice - 41 rue Thiers 06000 Nice
Création d'agence - conduite de chantier	jeudi 11 mai 2017	Chantier Louise Michel Marseille - Rue Félix Pyat, Rue Jouven 13000 Marseille
	jeudi 11 mai 2017	Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA - 12 Boulevard Théodore Thurner, 13006 Marseille
	vendredi 12 mai 2017	Site chantier zone des Milles - 13080 Aix-en-Provence
Création d'agence - stratégie de communication	mardi 6 juin 2017	CAUE - Toulon - 15 Rue Mirabeau 83000 Toulon
Création d'agence - gestion financière	jeudi 7 décembre 2017	En distantiel -
	mardi 19 décembre 2017	En distantiel -

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'environnement de l'exercice professionnel de l'architecte est complexe tant par la multitude des acteurs dans l'acte de construire que par la multiplication des contraintes réglementaires et administratives.

Le professionnel nouvellement installé se situe face à cet environnement nouveau qu'il doit maîtriser pour exercer.

Comment lire et décrypter un contrat, gérer son entreprise, trouver ses marchés, répondre aux contraintes réglementaires, optimiser sa pratique, se vendre, maîtriser la démarche qualité, enfin **réussir une affaire avec l'ensemble des acteurs d'un projet architectural**.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Mieux cerner l'exercice professionnel pour démarrer ou développer son activité dans le cadre du fonctionnement d'une agence d'architecture.

PRISE EN CHARGE

Formations susceptibles d'être prise en charge, en fonction de votre situation :

SALARIÉS :

- **ACTALIANS** : Salariés des professions libérales [cliquer ici](#)

Ne faites plus l'avance des fonds : inscrivez vous le plus tôt possible pour obtenir une *subrogation* auprès d'Actalians et ne réglez que le surplus au CFAA.

SI LE LOGO LABEL BRANCHE ARCHITECTURE en haut à droite de ce document : formation labellisée par la Branche Architecture
La présence, en haut à droite de ce document, du logo Label Branche Architecture signifie que les conditions de prise en charge de cette action

de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS.

Modalités de prise en charge pour 2017 :

- Durée maximum de formation prise en charge : 18 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 315€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 140€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

SI LE LOGO ACTALIANS en haut à droite de ce document : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM

La présence, en haut à droite de ce document, du logo ACTALIANS signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation sont pour 2017:

- Durée maximum de formation prise en charge : 12 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 350€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 84€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

- **FAFIEC** : Salariés des entreprises de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil [cliquer ici](#)

LIBÉRAUX :

- **FIF PL** : Travailleurs indépendants et professionnels libéraux : [cliquer ici](#)

SI LE LOGO FORMATION CFAA + en haut à droite de ce document : *Si le logo CFAA+ est apposé en haut à droite de ce document : Architectes ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable pour vos prises en charge, prenez contact avec le CFAA.*

Inscrivez vous le plus tôt possible afin que le CFAA puisse obtenir la validation de votre avance de fonds. Valable si vous n'avez pas suivi de formation dans l'année, sur le thème concerné.

DEMANDEURS D'EMPLOI : le CFAA référencé sur le site "Aquitaine Cap Métier", alors appelez nous au 05 57 14 06 96.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE PRISES EN CHARGE :

05.57.14.06.97 ou cfaa@le308.com

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux architectes.

PRÉREQUIS

Débutant leur exercice en leur nom propre, ayant ou non suivis la HMNOP.
Expérimenté et souhaitant affiner leur connaissance sur l'évolution d'une agence.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

- Evaluation de satisfaction

Module

Création d'agence : introduction à la formation et retour d'expérience

0,50 jour soit 3.5 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : vendredi 27 janvier 2017, 14h00 - 17h30

Lieu : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA - 12 Boulevard Théodore Thurner, 13006 Marseille

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Rencontrer les acteurs du projet
- Mieux cerner l'exercice professionnel
- Valider ses acquis et confronter les points de vue avec des professionnels expérimentés

Module

Création d'agence - management et Organisation administrative de l'agence

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 21 février 2017 au mercredi 22 février 2017, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : CROA PACA Hotel de Brantes, Hotel de Brantes - 2 rue de la petite fusterie 84000 Avignon

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Maîtriser l'organisation administrative
- Maîtriser la gestion financière

PROGRAMME

- Gestion financière

Règles de comptabilité (vocabulaire, modes de comptabilisation, enjeux et objectifs)

Fiscalité de l'entreprise : IR, IS, TVA, CET, TVAS

Statut social du dirigeant : TNS, salarié, dispositifs de protection sociale, organismes, cotisations

- Les modes d'exercices

Mode d'exercice et perspectives de stratégie d'entreprise : entreprise individuelle ou société ? Aide au choix si nécessaire

Outils de gestion : prévisionnels recettes/dépenses

Module

Création d'agence - la déontologie, les contrats, l'assurance

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : lundi 20 mars 2017 au mardi 21 mars 2017, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Villa Césarie - Nice - 41 rue Thiers 06000 Nice

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Appréhender les règles professionnelles
- Maîtriser le processus d'élaboration et de suivi des contrats
- Elaborer une offre économique cohérente
- Utiliser les différents outils utiles lors de la négociation
- Appréhender l'ensemble des responsabilités professionnelles (décennale, contractuelle et extracontractuelle) se rapportant à tous les dommages (corporels, matériels et immatériels), à tous les ouvrages immobiliers, à tous les travaux (constructions nouvelles ou travaux sur bâtiments existants ; travaux de techniques courantes ou innovantes) et à toutes les missions.

PROGRAMME

- **Droit des obligations**
- **Rappel des règles professionnelles – la déontologie (loi de 1977 et codes devoirs professionnels)**
- **La typologie des contrats**
 - Publics
 - Privés
 - D'étude
 - De maîtrise d'œuvre
- **Le processus d'élaboration du contrat**
- **La démarche de négociation :**
 - Analyse du risque
 - Construction d'un argumentaire
- **Elaboration de l'offre économique :**
 - Pourcentage
 - Temps passé
 - Coefficient de la structure
- **Suivi de l'exécution du contrat (avenants, contentieux)**
- **Assurance**
 - Les notions fondamentales des responsabilités de l'architecte
 - Les éléments clés du contrat de base
 - La déclaration d'activités professionnelles

Module
Création d'agence - conduite de chantier
 2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Dates	Lieux
jeudi 11 mai 2017, 09h00 - 12h30	Chantier Louise Michel Marseille - Rue Félix Pyat, Rue Jouven 13000 Marseille
jeudi 11 mai 2017, 14h00 - 17h30	Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA - 12 Boulevard Théodore Thurner, 13006 Marseille
vendredi 12 mai 2017, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Site chantier zone des Milles - 13080 Aix-en-Provence

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Maîtriser les différentes étapes depuis la finalisation du projet et le lancement d'offres jusqu'à la réception du projet
 - Mise au point du marché, préparation du chantier, déroulement du chantier, gestion financière, réception du chantier, période de garantie
- En Appréhender les différents intervenants du chantier et leur rôle respectif
- Approfondir les contraintes administratives, réglementaires, contractuelles et légales
- Définir le rôle et les méthodes de travail de l'Architecte parmi l'ensemble des acteurs de « l'acte de Construire »

FORMATEUR(S)

BERGER MARIE - Architecte DPLG - Spécialiste conduite de travaux

PROGRAMME

Jour 1 matin

Visite de chantier

Jour 1 après midi

Les différentes étapes depuis la finalisation du projet et le lancement d'offres jusqu'à la réception du projet :

- Mise au point du marché,
- préparation du chantier
- déroulement du chantier
- gestion financière
- réception du chantier
- période de garantie

Jour 2 matin

Les différents intervenants du chantier et leur rôle respectif

Les contraintes administratives, réglementaires, contractuelles et légales

Le rôle et les méthodes de travail de l'Architecte parmi l'ensemble des acteurs de « l'acte de Construire ».

Jour 2 après midi

Visite de chantier

Bilan / tour de table

Module
Création d'agence - stratégie de communication

1 jour soit 7 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 6 juin 2017, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : CAUE - Toulon - 15 Rue Mirabeau 83000 Toulon

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Définir une stratégie de communication, en ayant connaissance de tous les supports existants afin de séduire et convaincre

FORMATEUR(S)

GRAFFIN Nicolas - diplômé de l'Institut des Médias de Paris, ENA

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Chaque donnée théorique sera illustrée par des cas concrets. Il y aura également des exercices interactifs pour ancrer les notions dans le quotidien des stagiaires.

PROGRAMME

La problématique commune à tous les métiers de la création est de séduire par une sensibilité spécifique tout en prouvant une expertise objective.

Séduire : le travail de l'architecte ou du paysagiste doit intriguer, intéresser, voire émouvoir... dans tous les cas, il doit impliquer. Son image, c'est pareil. La confiance, le style, l'engagement, la maîtrise... tout ce qui fait que l'on va choisir un professionnel plutôt qu'un autre, tout cela doit se retrouver dans l'image de la société et dans ses outils.

Convaincre : la communication d'une entreprise est comme l'écrin d'un bijou. Ce n'est pas lui qui détermine le prix du bijou, mais il va grandement participer à sa capacité à être vendu. La stratégie de communication n'est pas une fin en soi, c'est un outil qui doit permettre à l'agence de mieux exprimer ses choix, mieux présenter son travail, mieux garantir son expertise.

La formation s'articulera en 4 étapes, chronologiques, en accord avec le processus de conception de sa stratégie de communication :

- Cartographier : comprendre son marché, ses forces et faiblesses, choisir son positionnement, définir une direction et des objectifs
- Identifier: construire une identité, des valeurs, un langage
- Ventiler : décliner son identité sur différents supports
- Quantifier : concevoir un budget, planifier les actions, évaluer l'efficacité, impliquer les publics

Module
Création d'agence - gestion financière

1 jour soit 7.5 heures de formation

Type : Distantiel synchrone

DATE(S) ET LIEU(X)

Dates	Lieux
jeudi 7 décembre 2017, 12h00 - 13h45	En distantiel -
mardi 19 décembre 2017, 12h00 - 13h45 / 13h00 - 17h00	En distantiel -

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Appréhender de manière à la fois globale et détaillée toutes les décisions liées à la question économique de l'entreprise.
- Apprendre à définir les stratégies et les modalités pratiques de la gestion financière.

PROGRAMME

Module 1 : principes prévisionnels

Module 2 : recouvrement

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CFAA - Centre de formation architectes et paysagistes aquitaine 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
05.57.14.06.97 - cfaa@le308.com

FORMATION : CRÉATION D'AGENCE : installation et pérennité des jeunes structures d'architecture

Module	Dates	Lieux
Création d'agence : introduction à la formation et retour d'expérience	vendredi 27 janvier 2017, 14h00 - 17h30	Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA - 12 Boulevard Théodore Thurner, 13006 Marseille
Création d'agence - management et Organisation administrative de l'agence	mardi 21 février 2017 au mercredi 22 février 2017, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	CROA PACA Hotel de Brantes, Hotel de Brantes - 2 rue de la petite fusterie 84000 Avignon
Création d'agence - la déontologie, les contrats, l'assurance	lundi 20 mars 2017 au mardi 21 mars 2017, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Villa Césarie - Nice - 41 rue Thiers 06000 Nice
Création d'agence - conduite de chantier	jeudi 11 mai 2017, 09h00 - 12h30	Chantier Louise Michel Marseille - Rue Félix Pyat, Rue Jouven 13000 Marseille
	jeudi 11 mai 2017, 14h00 - 17h30	Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA - 12 Boulevard Théodore Thurner, 13006 Marseille
	vendredi 12 mai 2017, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Site chantier zone des Milles - 13080 Aix-en-Provence
Création d'agence - stratégie de communication	mardi 6 juin 2017, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	CAUE - Toulon - 15 Rue Mirabeau 83000 Toulon
Création d'agence - gestion financière	jeudi 7 décembre 2017, 12h00 - 13h45	En distantiel -
	mardi 19 décembre 2017, 12h00 - 13h45 / 13h00 - 17h00	En distantiel -

Durée : 7 jours soit 49 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 23/01/2017
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE : Oui / Non **Architecte DPLG /HMONP :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds propres
- Fonds publics
- Pôle emploi

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : Création d'agence : introduction à la formation et retour d'expérience		3.5h / 0,50 jour	
Module 2 : Création d'agence - management et Organisation administrative de l'agence		14h / 2 jours	
Module 3 : Création d'agence - la déontologie, les contrats, l'assurance		14h / 2 jours	
Module 4 : Création d'agence - conduite de chantier		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	Session complète - avant prise en charge	1 200,00 € €
Module 5 : Création d'agence - stratégie de communication		7h / 1 jour	
Module 6 : Création d'agence - gestion financière		3.5h / 0,50 jour	
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : ? une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, le CFAA vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété au CFAA, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations CFAA+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. ?Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle au CFAA pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre du CFAA, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

Le CFAA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le CFAA en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CFAA sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.